

Français – Etrangers : Mêmes études, mêmes droits !

L'université est censée être ouverte à tous. Cependant, lorsqu'on n'est pas français ou ressortissant de l'Union Européenne, on n'a pas les mêmes droits en tant qu'étudiant.

Les étudiants étrangers sont soumis à une sélection très sévère, et la situation ne fait que s'aggraver d'année en année. Depuis la loi Sarkozy de 2003, les ambassades peuvent refuser sans motif la délivrance de visas étudiants. Pour s'inscrire en 1ère ou 2ème année les non-ressortissants de l'UE doivent retirer un dossier spécifique 8 mois à l'avance (Demande d'Admission Préalable), avant même de savoir si ils auront leur Bac, dossier qui sert dans la pratique à les sélectionner. Pour ceux qui n'ont pas fait cette demande, c'est bien souvent un véritable casse tête pour s'inscrire : la préfecture demande une inscription pour attribuer un titre de séjour et l'université demande, en toute illégalité, un titre de séjour avant de délivrer une inscription. Mais, une fois ce titre de séjour obtenu, il ne donne pas pour autant accès aux mêmes droits qu'aux étudiants français. L'accès à laide sociale



est quasi inexistant et il est très difficile d'avoir même une autorisation de travail. De plus, pour pouvoir renouveler son titre de séjour, l'étudiant doit « progresser », c'est-à-dire qu'il est presque impossible de redoubler ou se réorienter.

La nouvelle loi Sarkozy vise à favoriser l'immigration utile, soit celle qui sera profitable à l'économie française et aux employeurs. L'immigration de futurs travailleurs qualifiés sera encouragée : seuls les étudiants de haut niveau dans les filières d'élite seront les bienvenus. La sélection se fera avant même l'arrivée en France des étudiants grâce à la mise en place de CEF (Centres pour les Etudes en France), dont le but est de filtrer les étudiants en fonction de leur filière, de leurs ressources, des relations entre la France et leur pays d'origine. Mais bien évidemment à la condition de ne pas représenter « une menace de trouble à l'ordre public ».



**réseau
universités
sans
frontière**

**permanences tous les mercredi
de 14h à 17h
Maison de l'Action Culturelle
et de la Vie Étudiante**

Carte d'étudiant = Carte de séjour !

La politique de l'Etat français vis-à-vis des étudiants étrangers aboutit à des situations absurdes et dramatiques à la fois : aujourd'hui, des centaines d'étudiants sont inscrits à l'université et sont pourtant sans-papiers. L'administration leur reconnaît le droit aux études mais pas celui de résider sur le sol français ! Il faut mettre fin à cette situation et exiger que tout étudiant inscrit à l'université ait les papiers qui lui permettent d'étudier !

Jussieu ne fait pas exception

Cette situation, des étudiants la rencontrent tous les ans à Paris 6 et à Paris 7. Ils se voient refuser le droit à une inscription pour des motifs faux ou illégaux : capacité d'accueil atteinte, niveau insuffisant (parfois à un étudiant titulaire d'un doctorat et qui demande à être inscrit en master), cursus inadapté ou alors on demande à un étranger de passer

un test de français alors qu'il a suivi toutes ses études en français. Bien que tous les ans des étudiants se mobilisent sur ces questions, on voit que la sélectionne de plus en plus.

Pour lutter contre toutes les discriminations et permettre l'inscription de tous les étudiants étrangers, des collectifs RUSF se sont montés un peu partout en France, regroupant étudiants, enseignants, chercheurs et personnels. Les expériences précédentes nous ont montré que c'est tous ensemble que nous devons lutter et gagner. C'est pour cela qu'à Jussieu nous devons être nombreux à construire ces collectifs, afin d'obtenir une réelle égalité entre étudiants français et étrangers.

Réseau Universités Sans frontières

**Réunion du RUSF Jussieu
Jeudi 5 octobre à 12h30
Maison des syndicats**

